

**ARRETE CONJOINT N° 11001981 / MINFOPRA/MINRESI DU 05 AVR 2019**  
Portant annulation des résultats définitifs de deux (02) candidats retenus dans le cadre du recrutement des Chercheurs au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et admission définitive de deux (02) candidats, au titre de l'exercice 2017.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,  
LE MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION,**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992 portant code du travail ;  
Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du Code du Travail ;  
Vu le décret n°80/275 du 18 juillet 1980 portant statut des Chercheurs ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2012/383 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;  
Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n°99/0081/MINESUP/DDES du 23 décembre 1999 portant organisation du Cycle de Doctorat ou Doctor of Philosophy (Ph.D) dans les Universités d'Etat du Cameroun ;  
Vu l'arrêté conjoint n°0002/MINFOPRA/MINRESI du 10 avril 2018 portant résultats de l'appel à candidatures pour le recrutement de cent soixante-treize (173) Chercheurs pour le compte du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;  
Vu les lettres 002189/MINRESI/BOO/COO/C40/C43 du et 14 septembre 2018 portant remplacement des chercheurs absents au poste, au titre des exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017,

**ARRETENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté porte annulation du résultat définitif de deux (02) candidats retenus dans le cadre des recrutements des Chercheurs au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et admission définitive de deux (02) candidats, au titre de l'exercice 2017.

**Article 2** : Sont annulés, les résultats définitifs en ce qui concernent exclusivement les lauréats Attachés de recherche dont les noms suivent :

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRAD)**

- 1- BOADE GUENTANG LAURETTE SANDRA épouse KEMEZE
- 2- MARTHA ENEKE MUNONGO

**Article 3** : Les candidats Attachés de recherche dont les noms suivent, sont pour compter du 14 septembre 2018, date de signature par le MINRESI de la liste définitive complémentaire, retenus dans le cadre du recrutement de cent soixante-treize (173) Chercheurs au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, au titre de l'exercice 2017, en remplacement des candidats retenus constatés démissionnaires ci-dessus :

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRAD)**

- 1- GHEMKAM FOTSO ESTELLE
- 2- MUKUM CENOTAR ENGWARI

**Article 3:** Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **05 AVR 2019'**

**Le Ministre de la Recherche Scientifique  
et de l'Innovation,**

**Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative,**

**Ampliations**

- PM/SG
- MINFOPRA
- MINRESI
- TS LES CRR
- AFFICHAGE
- ARCHIVES



*Madeline Tchuinte*



*Joseph Le*